

AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2007

TRANSPORTS, TOURISME

AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

.

AVIS GÉNÉRAL SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2007

Thèmes transversaux

- 1. Le Conseil souhaite que la mise en œuvre du **Code européen de bonnes pratiques** favorise une démarche qualité des opérations statistiques à l'Insee et dans l'ensemble du système statistique public à l'occasion de l'extension du suivi du Code dans les services statistiques ministériels.
- 2. Le Conseil souhaite que la concertation européenne avec les différentes catégories d'utilisateurs soit confortée à l'occasion de la **refonte du CEIES** (Comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social) ; il considère en particulier que le rééquilibrage des priorités doit prendre en compte les besoins fondamentaux de l'ensemble des utilisateurs.
- 3. Le Conseil souhaite que le **programme à moyen terme d'Eurostat** se concentre sur les objectifs en laissant le maximum de liberté aux États membres sur les moyens de les atteindre de façon à ne pas alourdir inutilement les dispositifs statistiques nationaux. Pour la France, ce principe devrait en particulier s'appliquer à la proposition de mise en place de registres agricoles harmonisés.
- 4. Le Conseil souhaite que le système statistique public se mobilise efficacement afin d'élaborer de manière coordonnée et cohérente des **indicateurs de développement durable**, sujet par nature transversal.
- 5. Le Conseil encourage les services statistiques à poursuivre leur démarche d'utilisation des sources administratives à des fins statistiques dans le cadre de l'article 7bis de la loi de 1951 modifiée en 2004 qui leur en favorise l'accès.
 Il demande par ailleurs que des initiatives soient prises permettant de lever les obstacles rencontrés à la mise en application de l'article 7ter permettant aux chercheurs l'accès aux données administratives utilisées à des fins statistiques.
- 6. Le Conseil souhaite que la Rencontre du Cnis sur la diffusion et l'accès à l'information statistique permette à chaque catégorie d'utilisateurs de s'exprimer de façon à ce que la diffusion de l'information sur internet soit adaptée à chacune d'entre elles. Le Conseil souhaite également que soient mis en place des dispositifs d'accompagnement permettant aux utilisateurs du système statistique public d'acquérir les compétences requises pour exploiter pleinement les données mises à leur disposition avec les techniques aujourd'hui disponibles. Il souhaite également que soient examinées les conditions dans lesquelles pourraient être satisfaites les demandes d'accès à des données individuelles ou à des informations finement localisées dans des conditions compatibles avec la préservation des libertés individuelles, qu'il s'agisse de sources administratives ou de données d'enquêtes, y compris celles du recensement de la population.
- 7. Le Conseil rappelle que les **enquêtes statistiques destinées à évaluer les effets de mesures de politiques publiques** doivent être conçues avec des exigences de qualité leur permettant d'obtenir l'avis de conformité du comité du label après avoir recueilli l'avis d'opportunité des instances compétentes.

Commission nationale d'évaluation du recensement de la population

8. Le Conseil a pris connaissance des travaux menés par la **Commission nationale d'évaluation du recensement de population** et de son programme pour 2007. Il souhaite que les échanges approfondis entre les acteurs et les utilisateurs du recensement se poursuivent tant dans la diversité des sujets abordés que dans la qualité des débats.

Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales

- 9. Le Conseil prend acte de ce que la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales donne une approbation d'ensemble au projet de structure détaillée de la Nomenclature d'activités et de produits française (NAF révision 2) qui lui a été présentée ainsi qu'à la démarche proposée pour la finalisation de la nomenclature dans les prochains mois.
 - La Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales souhaite que la nomenclature d'activités et de produits française qui entrera en application le 1er janvier 2008 (NAF rév.2) utilise une lettre pour la position nationale du code (5^{ème} caractère). Ceci permettra d'éviter toute confusion avec la codification utilisée pour la nomenclature de produits, compte tenu de l'habitude prise d'utiliser la lettre, et à bien montrer l'articulation de la nomenclature nationale avec la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) (4 premiers chiffres du code). La Commission approuve également le maintien dans la NAF rév.2 du point de séparation, issu de la NACE, entre les deuxièmes et troisièmes chiffres.

Statistiques sociales

- 10. A l'occasion de la mise en place d'enquêtes de victimation, le Conseil se félicite que les **statistiques sur l'insécurité et la délinquance** deviennent partie intégrante du champ de la statistique publique.
- 11. Le Conseil salue la qualité des travaux et approuve les recommandations du **groupe de travail niveaux de vie et inégalités sociales** en vue de mettre à la disposition de tous les utilisateurs un système public d'information à la fois complet, détaillé, cohérent, bien documenté et accessible à tous avec un point d'entrée unique.
 - Il soutient la volonté du groupe de hiérarchiser les recommandations du rapport en vue de le rendre opérationnel et de permettre un suivi de sa mise en œuvre.
 - Dans ce contexte, il souligne l'importance d'une liste d'indicateurs « de base », avec la présence conjointe d'indicateurs nationaux et d'indicateurs territoriaux présentant différents niveaux de désagrégation spatiale. Il appelle l'attention sur la priorité à accorder à la mise en place d'un système d'information fiable sur les patrimoines et leurs revenus. Néanmoins, il souhaite que les recommandations opérationnelles immédiatement applicables soient mises en œuvre et que les formations du Cnis concernées par les propositions examinent celles-ci et impulsent les travaux exploratoires nécessaires.
 - Il souhaite qu'un rapport annuel, établi sur la base des principaux indicateurs retenus, permette de contribuer à l'élaboration d'une synthèse pertinente sur l'évolution des inégalités. Il souhaite également qu'une large diffusion soit assurée au niveau national et européen.
- 12. Le Conseil soutient le projet d'étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) mené dans le cadre d'une convention de groupement d'intérêt scientifique associant l'Ined, l'Inserm, l'Insee, l'InVS, la Drees, la Dares, la Depp et la DGS afin de disposer d'une base de données longitudinales sur les aspects socio-éducatifs, culturels, sanitaires et économiques du développement de l'enfant. Le Conseil demande à être associé aux étapes successives du projet, en particulier en termes de garantie de la confidentialité des données et d'accès aux fichiers pour la recherche. Le Conseil émet le vœu que les soutiens financiers soient apportés à cette opération qui permettra à la France de disposer d'une première cohorte de longue durée. Il souhaite qu'une journée d'étude largement ouverte soit organisée au sein du Cnis sur les enjeux notamment sociétaux de l'opération et sur les conditions de sa mise en œuvre.
- 13. Le Conseil considère le projet dit ESeC (European Social and economic Classification) comme une étape importante du projet de **nomenclature socioprofessionnelle européenne**.

Il attend, d'une part que la nomenclature proposée puisse être validée par des tests, d'autre part qu'elle puisse être comprise par le plus grand nombre possible d'utilisateurs de façon à pouvoir être utilisée dans les débats publics. Il demande à être tenu informé des travaux engagés au niveau européen en particulier en vue de tester des prototypes alternatifs.

Il souhaite que la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) soit maintenue pour répondre aux besoins nationaux et fasse l'objet d'une adaptation si cela s'avère nécessaire, notamment à travers l'articulation entre les deux nomenclatures qui doit être recherchée.

Statistiques économiques

- 14. Le Conseil salue l'important travail accompli par le groupe de travail qui examine les modalités de prise en compte de la dimension "groupe de sociétés" dans l'élaboration de la statistique structurelle d'entreprise. Il souhaite que les recommandations du groupe de travail lui soient présentées à l'occasion d'une réunion exceptionnelle de l'interformation Statistiques d'entreprise organisée au printemps 2007.
- 15. Le Conseil approuve les propositions du Sessi de simplifier le dispositif actuel d'enquêtes annuelles dans l'industrie (enquêtes annuelles d'entreprises et enquêtes de branche) à l'occasion du projet de refonte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane). Il encourage l'orientation consistant à améliorer les outils de mesure du marché intérieur et la démarche engagée consistant à associer les organisations professionnelles à l'étude des solutions envisageables. Il sera attentif à ce que les objectifs de précision ou de détail à maintenir dans la future enquête annuelle de production soient examinés avec chacune des organisations professionnelles concernées. Le Conseil demande au Sessi de lui présenter au printemps prochain les réponses apportées aux besoins des organisations professionnelles et des entreprises en matière d'accès à des résultats détaillés de la future enquête annuelle de production afin qu'il puisse juger des suites à donner aux difficultés qui subsisteraient.
- 16. Concernant le **changement de nomenclatures d'activités et de produits**, le Conseil approuve les grandes orientations du plan de communication qui lui a été présenté et souhaite être tenu informé du déroulement de ce plan.
- 17. Le Conseil a pris note des nouvelles orientations d'Eurostat en matière de **rééquilibrage des priorités** dans le programme à moyen terme 2008-2012 :
 - S'agissant du système destiné à la mise en œuvre du règlement européen qui prévoit la déclaration de statistiques relatives aux échanges entre les États membres (Intrastat), il manifeste une certaine inquiétude et demande que des études approfondies soient menées par le système statistique public afin de bien apprécier l'ensemble des conséquences de la mise en place éventuelle du flux unique en particulier pour la qualité et la continuité des comptes nationaux.
 - De même, s'agissant de la nomenclature européenne de produits utilisée pour établir des statistiques sur la production (Prodcom), il demande qu'une concertation approfondie soit menée avec l'ensemble des utilisateurs, et en particulier avec les représentants des entreprises, avant d'arrêter les décisions finales.
- 18. Le Conseil prend acte des travaux engagés afin d'améliorer la qualité méthodologique de plusieurs indices : l'indice des prix des services, l'indice des prix dans les transports, l'indice du coût du travail au niveau européen, l'indice du coût de la construction, le nouvel indice de référence des loyers. Pour chacun de ces indices, il souhaite qu'une diffusion large et bien documentée soit assurée tant sur l'internet que dans les publications conjoncturelles de l'Insee.
- 19. Le Conseil, constatant les difficultés rencontrées pour la première réponse au **règlement déchets**, encourage vivement les services concernés à mettre en œuvre les investissements statistiques et la coopération nécessaires afin de répondre aux exigences de ce règlement dans les prochaines années avec le souci de limiter la charge d'enquête sur les entreprises.

Statistiques régionales et locales

- 20. Le Conseil soutient la mise en place d'un groupe de travail entre services afin de faire un état des lieux comparatif des **statistiques dans les collectivités d'outre-mer** et en France métropolitaine en vue d'adapter, quand cela est nécessaire, les statistiques nationales aux besoins spécifiques de ces territoires et, en particulier, aux besoins d'évaluation des politiques publiques.
- 21. Le Conseil réaffirme la nécessité, dans une République décentralisée, de mesurer avec précision les **dépenses de l'État à l'échelle territoriale**. Il propose la création d'un groupe de travail en vue de définir les champs prioritaires à étudier en fonction des besoins, de faire le bilan des expériences locales et nationales et de proposer une méthodologie harmonisée.
- 22. Le Conseil encourage les efforts réalisés en vue de **géoréférencer les informations statistiques**. Il demande que l'homogénéité de traitement des communes appartenant à un même ensemble urbain fasse l'objet d'une attention particulière dans le cadre du prochain moyen terme. Il souhaite qu'une attention particulière soit accordée aux zones exposées aux nuisances et aux risques naturels et technologiques ainsi qu'aux phénomènes de ségrégation et de mixité sociales dans le domaine de l'urbanisme et du logement.
- 23. Le Conseil encourage les efforts réalisés par les ministères concernés en vue d'améliorer la **mise** à disposition et la diffusion notamment sur internet des informations statistiques nécessaires aux acteurs locaux.
- 24. Le Conseil salue la constitution de la base permanente des équipements et encourage son élargissement à d'autres sources d'information.
 Il souhaite sa mise à disposition la plus large possible à l'ensemble des acteurs.
- 25. Le Conseil encourage l'Insee à diffuser le plus rapidement possible, et avec toutes les précautions nécessaires, des **résultats du recensement de population et des enquêtes aux niveaux départemental et multi-communal**. Le Cnis demande qu'une évaluation soit faite de la mise en œuvre du rapport du groupe de travail sur l'utilisation des données produites par le nouveau recensement.

TRANSPORTS, TOURISME

Avis sur le programme statistique 2007

Préambule

Le Conseil se félicite de la promulgation d'un décret assurant la pérennité des conditions de réalisation des enquêtes au bord des routes.

TRANSPORTS

- 1. Avec le transfert d'une grande partie de l'actuel réseau routier national aux départements, le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une mesure du trafic routier sur un périmètre plus large que le futur réseau national. Il souhaite que les conditions de recueil de l'information sur un réseau structurant, intégrant le réseau transféré, soient assurées afin de couvrir les besoins d'information de l'ensemble des acteurs.
- 2. Le Conseil réaffirme l'importance des travaux sur la connaissance des prix dans le secteur des transports tant voyageurs que marchandises en vue d'une meilleure compréhension des marchés dans un contexte où les dispositifs actuels sont mal ajustés aux pratiques tarifaires des opérateurs. Il suivra avec attention les travaux sur l'indice des prix dans le transport maritime et le fret aérien.
- 3. Le Conseil appuie la démarche retenue d'effectuer des monographies pour connaître la production de déchets dans le secteur des transports, en vue de la réponse au règlement européen sur les déchets.
- 4. Le Conseil apprécie l'analyse des besoins d'information recensés par le rapport « Inventaire des besoins d'information sur les transports ». Face à l'ampleur de ceux-ci et constatant que les solutions préconisées dépassent le cadre de la statistique publique, il encourage le ministère chargé des transports à poursuivre les réflexions en son sein et avec les autres acteurs du secteur. Il demande qu'un bilan d'étape de ces réflexions et des actions retenues soit présenté pour avis à la formation Transports-tourisme du Cnis au printemps 2007.

TRANSPORTS. TOURISME

- 5. Le Conseil rappelle l'importance de la **connaissance des groupes** dans la compréhension des évolutions en cours dans le secteur des transports et du tourisme. Il souhaite être tenu informé des travaux engagés dans ce domaine.
- 6. Le Conseil souhaite que les services statistiques ministériels transport et tourisme fassent le point sur les difficultés rencontrées en matière de respect des règlements et directives statistiques européens.

TOURISME

- 7. Le Conseil encourage le renouvellement périodique de la publication de l'ouvrage « Le tourisme en France ».
- 8. Le Conseil note avec satisfaction les avancées méthodologiques réalisées pour l'enquête sur les visiteurs de l'étranger (EVE). Il souhaite que les informations qui en seront tirées soient largement diffusées. Il encourage très fortement les partenaires de la Direction du tourisme et de la Banque de

France à poursuivre leurs efforts et à renouveler cette enquête à l'échéance du contrat trisannuel en cours.

- 9. Le Conseil se réjouit de ce que l'enquête sur la fréquentation touristique (MORGOAT), basée sur la méthodologie des poids partagés, ait pu être menée en Bretagne par l'Observatoire régional du tourisme. Il encourage fortement les partenaires publics à unir leurs efforts pour tirer les conclusions de cette expérimentation et faire essaimer la méthode dans les autres régions.
- 10. Le Conseil note l'important travail réalisé à partir de l'enquête « Suivi de la demande touristique française » (SDT) pour estimer la population présente dans les départements. Compte tenu de l'intérêt de cette information pour la gestion publique locale, il souhaite que la direction du tourisme puisse mettre les résultats à disposition des acteurs régionaux et des chercheurs. Par ailleurs, le Conseil réitère son souhait que l'enquête SDT puisse obtenir le label d'intérêt général et de qualité statistique.
- 11. Le Conseil se félicite du travail accompli par l'Insee en matière de **connaissance de l'emploi généré par le tourisme**. Il encourage l'Insee et la direction du tourisme à poursuivre leurs efforts unis pour mettre au mieux cette information à la disposition des acteurs régionaux et locaux.
- 12. Le Conseil encourage l'Insee et la Direction du tourisme à poursuivre les efforts engagés afin de mieux connaître les **hébergements collectifs autres que les hôtels et campings** et à en mesurer la fréquentation.
- 13. Le Conseil réaffirme la nécessité d'un dispositif statistique sur le tourisme coordonné et méthodologiquement cohérent entre les régions.
 Il souhaite que les difficultés rencontrées en matière de financement de l'observation touristique régionale n'altèrent pas la qualité et la continuité de l'information touristique régionale.

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

Transports

- 1. Le Conseil encourage les projets de valorisation des sources administratives, sociales et fiscales à des fins statistiques, qui permettront d'enrichir l'information aux niveaux national et local et d'alléger la charge statistique pesant sur les entreprises. Il encourage également toute réorganisation de la collecte d'information, en particulier en matière de suivi des prix des services de transport de marchandises, qui contribuerait à alléger la charge statistique.
- 2. Le Conseil souhaite que les efforts entrepris au cours du moyen terme 1999-2003 pour suivre les prix des services de transports de marchandises soient poursuivis de façon à ce que, à l'horizon 2008, la couverture de l'ensemble des modes de transports soit assurée, dans le cadre de l'extension du règlement « conjoncturel » de 1998.
- 3. Le Conseil souhaite voir se poursuivre l'effort réalisé pour **améliorer la diffusion**, en particulier sur l'internet, y compris de données européennes. En matière de transports par rail, le Conseil espère vivement que l'entrée en application, le 1^{er} janvier 2004, du règlement n°91/2003 se traduise par la généralisation d'informations régionalisées et non par la disparition d'informations antérieurement disponibles.
- 4. Le Conseil souhaite que la réimmatriculation de l'ensemble des véhicules soit l'occasion d'améliorer la **qualité du fichier central des automobiles** (FCA). Il souhaite en particulier que les destructions de véhicules ou les ventes de véhicules à l'étranger puissent être convenablement prises en compte dans l'actualisation du fichier.

Transports - Tourisme

- 5. Le Conseil a pris connaissance du rapport du groupe de travail sur les enquêtes au bord des routes et en approuve les recommandations. Il souhaite en particulier que chaque direction, organisme ou secteur concerné mette sur pied, le plus rapidement possible, un programme d'expérimentation et un système d'évaluation des techniques de substitution évoquées dans le rapport ou qui pourraient être développées. Il souhaite être périodiquement informé des expérimentations et de leur évaluation et être destinataire en même temps de rapports de synthèse sur ces opérations.
- 6. Le Conseil encourage les services à relancer la réflexion sur le renouvellement de l'**enquête** « **transports-communications** ».

Tourisme

- 7. Le Conseil approuve et soutient le lancement par la direction du tourisme et la Banque de France de l'enquête mensuelle auprès des visiteurs de l'étranger (EVE). Cette enquête doit permettre de connaître la fréquentation touristique et les dépenses s'y rapportant sans avoir recours aux forces de l'ordre, les informations recueillies devant contribuer à l'établissement du poste « recettes » de la ligne « voyages » de la balance des paiements. Le Conseil souhaite que les services puissent disposer des moyens nécessaires à la mise en place et au suivi de cette opération nouvelle, lourde et stratégique.
- 8. Le Conseil note avec satisfaction l'extension à de nouvelles catégories d'hébergement de l'enquête de fréquentation hôtelière. Il souhaite qu'à échéance du moyen terme, une meilleure connaissance de l'ensemble des hébergements touristiques soit assurée, y compris des résidences secondaires, grâce en particulier aux sources fiscales.